

L'ÉVOLUTION DU  
SYSTÈME DÉFENSIF DE  
LA VILLE D'ANNECY  
(HAUTE-SAVOIE) ENTRE  
LE XIV<sup>E</sup> ET LE XVI<sup>E</sup> SIÈCLE  
À PARTIR DES DONNÉES  
HISTORIQUES ET  
ARCHÉOLOGIQUES

---

ADRIEN TOURASSE

Adrien Tourasse, doctorant en archéologie médiévale,  
Université Lumière Lyon 2, rattaché au Laboratoire ArAr (UMR 5138)

#### RÉFÉRENCE ÉLECTRONIQUE

Adrien Tourasse, « L'évolution du système défensif de la ville d'Annecy (Haute-Savoie) entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle à partir des données historiques et archéologiques », *Les Dossiers du Musée Savoisien : Revue numérique* [en ligne], 9-2023.  
[patrimoines.savoie.fr/web/psp\\_44374/numero-9](http://patrimoines.savoie.fr/web/psp_44374/numero-9)

Cet article a été l'objet d'une communication aux Rencontres archéologiques de Savoie (Journées européennes de l'archéologie 2023 (Chambéry, Musée Savoisien, lundi 19 juin 2023)).

# INTRODUCTION

Le travail présenté dans cet article est issu d'une thèse de doctorat en archéologie médiévale en cours à l'université Lumière Lyon 2 sous la direction de madame Anne Baud. L'objectif de cette recherche est de restituer les évolutions de l'espace urbain d'Annecy (Haute-Savoie) au cours de la fin du Moyen Âge, entre 1308 et 1540, avec une attention particulière portée sur l'ensemble castral. Nous mobilisons à cet effet l'ensemble des données archéologiques disponibles pour cette période, une étude régressive de l'urbanisme à partir des cadastres et un corpus de sources historiques. Le corpus est composé de l'ensemble des comptes de châtelainie de la châtelainie d'Annecy conservés pour la période, soit environ deux cents documents entre 1320 et 1508. Le fonds en lui-même est

divisé entre les Archives départementales de la Haute-Savoie pour le XIV<sup>e</sup> siècle et les Archives départementales de la Savoie pour les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. De nombreux documents annexes, comme les comptes de subsides, viennent enrichir ce fonds. Le corpus est complété par les registres de délibération du conseil de ville qui sont regroupés dans six volumes entre 1475 et 1540.

Nous nous attacherons dans cet article à l'étude de l'évolution des fortifications de la ville, question qui a irrigué les travaux des différents chercheurs qui ont travaillé sur la ville. La théorie couramment admise est la mise en place progressive de trois enceintes successives en lien avec les canaux, d'abord sur la rive gauche du Thiou, puis le long du bras intermédiaire du Thiou, le canal Saint-Dominique actuel, et enfin le long du bras nord de la rivière (**fig. 1**).

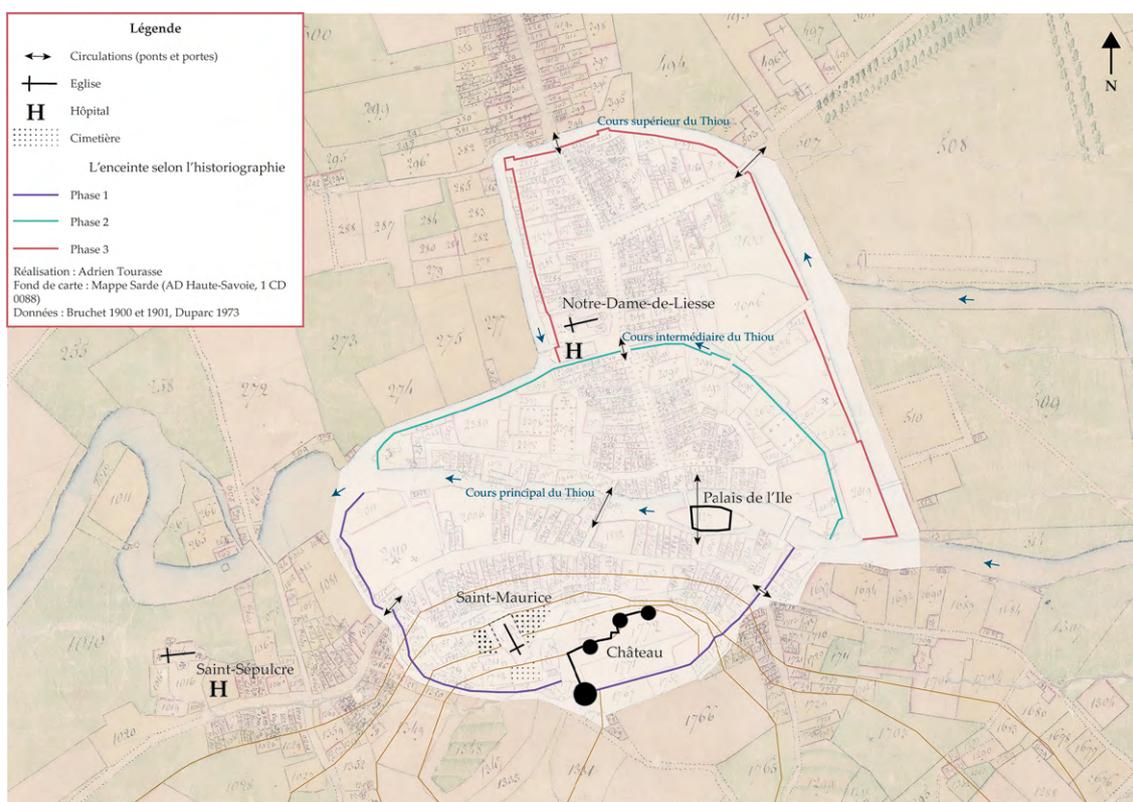


Figure 1. L'évolution du tracé de l'enceinte selon l'historiographie.

Max Bruchet est le premier à soutenir cette affirmation dans ses travaux sur le château<sup>1</sup>, développée par Pierre Duparc dans la synthèse de référence qu'il publie sur le développement de la ville<sup>2</sup>. Raoul Blanchard<sup>3</sup> et la plupart des auteurs qui ont travaillé ensuite sur la ville ont adopté cette lecture, avec quelques variations sur la datation des canaux et des enceintes. Le travail présenté ici vise à proposer une chronologie différente et une évolution plus organique des fortifications de la ville à partir de l'étude systématique des données historiques<sup>4</sup>. Si nous ne sommes pas en mesure de proposer une datation des canaux du Thiou, nous proposons la restitution d'un système de fortification à la mise en place progressive, parfois matérialisé par une enceinte, mais aussi par des portes, des tours et des aménagements temporaires. L'évolution de ce système nous conduit à appréhender des évolutions profondes de l'espace urbain et de la communauté qui l'occupe, en particulier au niveau des relations entre le pouvoir seigneurial et la communauté urbaine.

---

**1** BRUCHET Max, « Etude archéologique sur le château d'Annecy » in *Revue Savoissienne*, 1900, n° 41, pp. 247-327 ; 1901, n° 42, pp. 7-41

**2** DUPARC Pierre, *Annecy, la formation d'une ville. Annecy jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Annecy, Société des amis du vieil Annecy (Annesci ; 19 et 20), 1973

**3** BLANCHARD Raoul, *Naissance et développement d'Annecy*, Annecy, Société des Amis du Vieil Annecy, 1977 ; BLANCHARD Raoul, *Essai de géographie urbaine*, Annecy, Société des Amis du Vieil Annecy, 1958

**4** Nous en profitons pour remercier ici les Archives Départementales de la Savoie qui ont accepté de numériser à notre demande l'ensemble des cotes des Comptes de Châtellenie conservés au sein de leur service pour en faciliter l'étude.

# L'ENCEINTE SEIGNEURIALE ET LA PREMIÈRE PHASE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN (1308-1386)

## La ville et l'enceinte avant 1308

Dans les quelques textes conservés pour les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, ni l'ensemble castral, ni d'éventuelles fortifications ne sont citées comme marqueurs topographiques. Le château d'Annecy est pourtant présent dans les sources depuis 1219, et la tour de la Reine construite au cours du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. L'espace urbain est alors structuré autour de deux pôles, l'église Saint-Maurice et le port. Installée sur une terrasse anthropique sur le contrefort du Semnoz, l'église Saint-Maurice est mentionnée dans les sources depuis 1107<sup>6</sup>. Elle dépend alors de l'abbaye de Talloires, fondée au XI<sup>e</sup> siècle sur l'autre rive du lac. Le port est situé sur le bras principal du Thiou et semble être le cœur de l'activité économique de la ville, avec les

forges situées au nord de l'espace urbain. L'espace portuaire est défendu par une tour fortifiée appartenant à l'abbaye de Talloires et connue par des textes du XV<sup>e</sup> siècle. La circulation nord-sud est permise par le dernier élément structurant connu, le pont de pierre, mentionné pour la première fois en 1293<sup>7</sup>.

La réalité du système défensif de la ville au XIII<sup>e</sup> siècle est donc difficile à appréhender et seul le développement important de la ville d'une part et la présence d'enceintes dans les villes proches pour la même période permettent de supposer que le bourg d'Annecy est doté de fortifications dont la nature précise est impossible à déterminer. En effet, les franchises de Gex de 1292 mentionnent le maintien d'un guet à l'article 22 et la présence de fossés et de palissades dans l'article 36. À Cluses, Lullin et Bonne qui obtiennent des franchises en 1310, des systèmes de défense et des portes sont évoquées<sup>8</sup>.

## Le contexte urbain

La première phase de développement urbain que nous pouvons documenter se caractérise par l'apparition de nouveaux pôles seigneuriaux, religieux et économiques. A la suite de leur installation à Annecy au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les comtes de Genève bâtissent un ensemble castral cohérent, à la fois résidence de confort et forteresse militaire. Au cœur de l'espace urbain, le pouvoir seigneurial fait construire le palais de l'Île sur une île du cours principal du Thiou et réalise

<sup>5</sup> D'AGOSTINO Laurent, CHAUVIN-DESFLEURS Evelyne *et al*, *Château d'Annecy* (Annecy, Haute-Savoie) in OURY Benjamin (dir.), *Fortifier les Alpes au Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) : du Rhône à la Durance*, Volume 3, Rapport final d'opération, 2023, pp. 263-333.

<sup>6</sup> Inventaire des Archives de l'abbaye de Talloires, n° 2

<sup>7</sup> AD Haute-Savoie, E 55, pièce

6. 1293, 5 octobre. Mention du pont de pierre dans un contrat d'albergement. Deux autres actes de 1294 confirment la présence et l'emplacement de ce pont. AD 74, E 49, pièce 1 et AD 74, E 151, pièce 1

<sup>8</sup> MARIOTTE Ruth, *Ville et seigneurie : les chartes de franchises des comtes de Savoie*, Annecy, Académie Florimontane, 1973

de multiples interventions pour dynamiser l'activité économique du noyau urbain. La châtelainie finance la construction d'un nouveau marché de viande sur le Thiou<sup>9</sup>, entretient les trois fours qu'elle gère dans la ville et construit deux nouveaux moulins. L'hôpital Notre-Dame-de-Liesse, dont la fondation en 1308 est selon nous le point de départ de cette phase de développement, met en place une politique d'acquisition foncière soutenue par les bourgeois de la ville, en particulier après la première vague de peste qui touche la ville en 1348.

Le contexte de développement économique entraîne une croissance rapide de l'espace urbain, déjà contraint au sein d'une enceinte et provoquant l'apparition d'un premier faubourg. La fondation de l'hospice et du couvent du Saint-Sépulcre en 1348, à l'ouest de la ville, est une illustration de cette extension extra-muros de la ville. Une enceinte fortifiée est en effet présente dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle sur la rive gauche du Thiou. Celle-ci fait l'objet d'une campagne de restauration, mentionnée à plusieurs reprises dans les registres de délibération de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Celle-ci a lieu sous le règne du comte Pierre, soit entre 1369 et 1392. Les concessions comtales de la phase suivante permettent d'établir que ces travaux de restauration ont lieu à la fin de cette première phase, entre 1369 et 1386. Dans la partie nord de la ville, les aménagements défensifs qui apparaissent dans les textes restent ponctuels, et la défense de cette partie de la ville est assurée par les canaux et de probables aménagements temporaires.

## Le noyau de l'espace urbain sur la rive gauche du Thiou

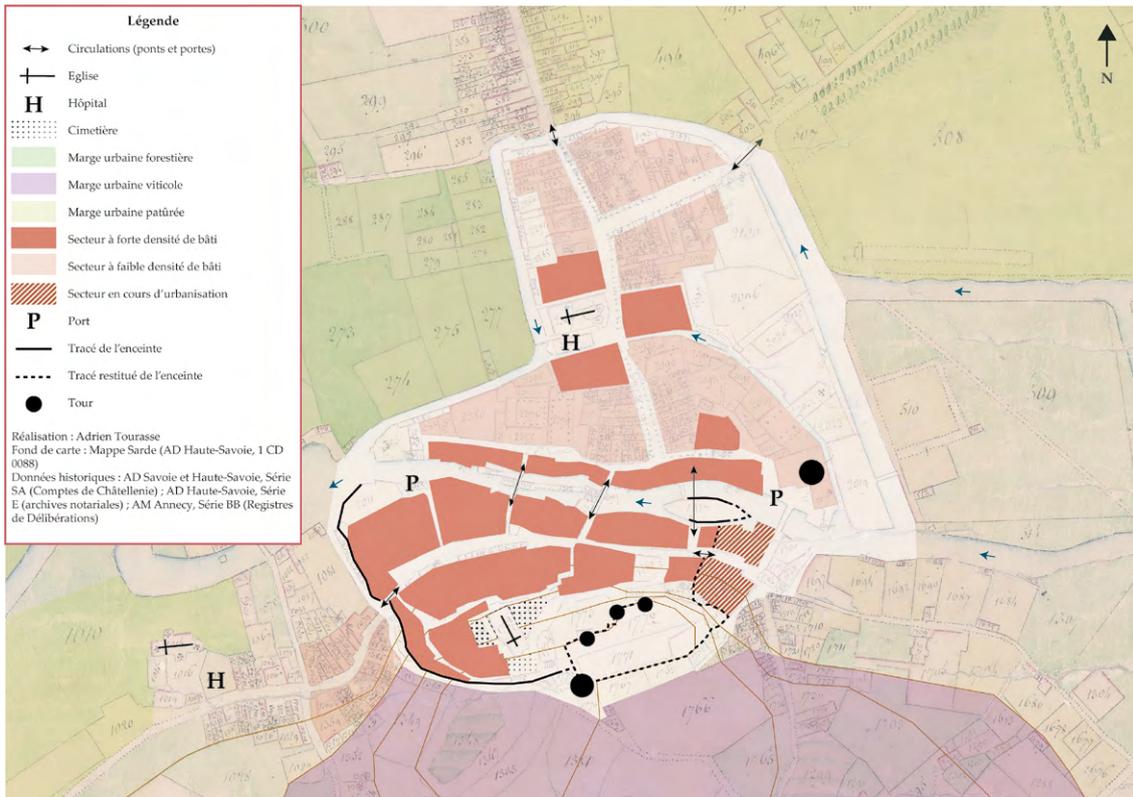
Sur la rive gauche du Thiou, le mur d'enceinte semble être présent dès 1330 puisqu'un acte de donation du 26 mars<sup>11</sup> situe une maison offerte à l'hôpital Notre-Dame-de-Liesse entre le mur de la ville et la *charrière* de la *Perrière*. Celle-ci, également nommée la charrière publique, est l'axe de circulation principal sur la rive gauche du Thiou. D'axe est-ouest, elle emprunte probablement un cheminement assez proche de la rue Sainte-Claire actuelle et dessert alors la porte de l'Île, citée dès 1343<sup>12</sup>. Pour Pierre Duparc, il s'agit d'un ancien nom de la porte Perrière, située plus à l'est au XV<sup>e</sup> siècle. L'importance du palais de l'Île dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et l'absence d'un pont situé à l'est de celui-ci à cette période nous conduit cependant à formuler une autre hypothèse : la porte de l'Île correspond à une ouverture dans une enceinte d'axe nord-sud, située entre le rocher sur lequel s'installe le château et le cours principal du Thiou, à l'est. Cette hypothèse est confirmée par le développement plus tardif du faubourg dit de *Perrière*, au début du XV<sup>e</sup> siècle. Au cours de la première phase, la construction du palais de l'Île permet à la fois de défendre la circulation sur l'émissaire du lac et de contrôler une partie de la circulation entre les deux rives. Sur la rive droite, la tour de Talloires qui contrôle le port complète la défense et, sur la rive gauche, l'installation d'une enceinte utilisant les contraintes topographiques du contrefort du Semnoz et du Thiou permet de clôturer la ville facilement (**fig. 2**).

<sup>9</sup> AD Haute-Savoie, SA 17058, f° 3. 1365-1366.

<sup>10</sup> AM Annecy, BB 11-1, f° 25r. L'analyse des registres de délibération n'aurait pas été possible sans l'inventaire réalisé par RAYSSAC Marie-Claude, VEYRAT DE LACHENAL Christine, *Répertoire numérique des séries AA BB DD HH*, Annecy, Archives Municipales, 1988

<sup>11</sup> AD Haute-Savoie, H, dépôt 97, pièce 4

<sup>12</sup> AD Haute-Savoie, E 150, pièce 8. Albergement d'une maison située à Annecy derrière la porte de l'Île, le 3 octobre 1351. AD Haute-Savoie, E 978, pièce 1. Albergement d'une maison située à Annecy en dehors de la porte de l'Île, le 20 octobre 1343.



**Figure 2. Les enceintes d'Annecy et le contexte urbain au cours de la première phase (1308-1386).**

Toujours sur la rive gauche, à l'ouest, l'enceinte qui est encore visible aujourd'hui dans le passage Nemours (**fig. 3**), conserve probablement le tracé de la première enceinte.



**Figure 3. Une portion de l'enceinte ouest, rive gauche, dans son état actuel. Photo personnelle.**

Elle protège en effet le centre de l'implantation urbaine, l'église Saint-Maurice, le cimetière et l'accès à l'ensemble castral. Son tracé est en plus fortement contraint par la topographie du site, dont l'enceinte profite en s'établissant sur la partie la plus haute des ruptures de pente successives. L'installation de nombreuses maisons contre l'enceinte et les multiples remaniements de cette enceinte, dont une reconstruction quasi-complète en 1490, ne permettent cependant pas d'en faire une analyse archéologique. Au XIV<sup>e</sup> siècle le mur d'enceinte descend jusqu'au Thiou et est rythmé par une porte par laquelle transite la charrière de la *Perrière*. Alors nommée porte d'*Ysernon*, son emplacement est probablement le même que celui de la porte dite *Sainte-Claire*. Citée dès 1330, elle porte le nom d'un affluent du Thiou dont le cours sud-nord est parallèle au massif du Semnoz.

## La gestion des dépenses liées aux fortifications

---

Le remaniement de l'enceinte, entre 1369 et 1386, se situe dans un cadre historique global, marqué par le conflit en Italie mené par le comte de Savoie et par le Grand Schisme, où le frère du comte Pierre de Genève, Robert est nommé pape sous le nom de Clément VII. Au niveau local, le comte Pierre de Genève vient également d'accorder à la ville d'Annecy une confirmation de ses franchises, en 1367. Le contexte général d'instabilité, associé à une croissance continue de la ville devenue le cœur économique du comté, explique probablement la volonté d'en renforcer la défense. Les conséquences de la vague primaire de peste de 1348, suivie de résurgences importantes, dont une dans les années 1360, n'est également pas à négliger. L'enceinte permet en effet un meilleur contrôle de la circulation et donc la protection des habitants lors des vagues épidémiques.

Les dépenses induites par ce remaniement ne sont cependant pas visibles dans la comptabilité de la châtelainie d'Annecy. Les travaux sont donc financés par le comte lui-même, probablement depuis les fonds de l'hôtel comtal dont l'étude

est encore en cours pour cette période. L'analyse des revenus et dépenses de la châtelainie permet de voir que celle-ci ne dispose pas des fonds nécessaires à la réalisation de tels travaux. L'entité administrative est d'ailleurs souvent déficitaire, et seuls des revenus exceptionnels permettent de financer les travaux du château alors en cours. Par exemple, la première année du règne du comte Pierre, en 1369-1370, la châtelainie réceptionne l'hommage que le comte reçoit des étrangers sur le territoire. Celui-ci représente 26,9 % du total des revenus. Les années 1378-1381 sont marquées par les revenus importants des subsides, caractérisés par des paiements en francs or. Et même dans ces années de relative bonne santé financière, les dépenses sont équivalentes et souvent supérieures aux revenus. Il est également possible que le comte ait nommé une personne pour prendre en charge les réparations des enceintes et que les traces de ses dépenses n'aient pas été conservées. Ce type de fonctionnement peut être observé à plusieurs reprises pour les travaux du château pour des périodes plus tardives, où une seconde comptabilité, contrôlée par un maître d'œuvre, apparaît seulement de manière sous-jacente.

## La partie nord de l'espace urbain, un espace moins contraint

---

Au nord de l'espace urbain, les données dont nous disposons permettent de confirmer l'hypothèse selon laquelle aucune enceinte n'est alors implantée le long des deux cours secondaires du Thiou. Les dons immobiliers faits à l'hôpital Notre-Dame-de-Liesse comprennent plusieurs maisons situées le long du cours du Thiou, sans aucune mention d'une quelconque enceinte, alors que le mur est systématiquement mentionné pour les maisons sur la rive gauche. Les bâtiments de l'hôpital lui-même, documentés par les travaux de Catherine Duparc-Hermann, ne sont pas en lien avec un mur d'enceinte alors qu'ils sont situés à la jonction des deux cours secondaires de la rivière. L'absence d'enceinte peut être expliquée par l'étude des

marges urbaines. La forêt de Chevène s'étend alors à proximité de l'espace urbain et aucune construction ou circulation n'est mentionnée dans ce secteur au XIV<sup>e</sup> siècle, occupé par la lisière de la forêt ou des terrains marécageux<sup>13</sup>.

Dans ce cadre, la présence d'une porte neuve de Bouz en 1327 interroge. Si Pierre Duparc place celle-ci à l'emplacement de la porte de Bœuf du XV<sup>e</sup> siècle, nous sommes plus prudents. La porte est citée dans un acte de donation à l'hôpital, et le texte situe une maison *extra portam novam de fabricis qua itur versus Bouz*<sup>14</sup>, soit « en dehors de la porte neuve des fabriques qui va vers Bouz ». Le secteur de Bouz désigne une marge urbaine en cours de viabilisation au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, mentionnée dans plusieurs actes de ventes et donations. Le terme *fabricis* évoque les forges, situées au nord de l'espace urbain, sur le cours intermédiaire ou supérieur du Thiou. Une porte *neuve des forges* est d'ailleurs attestée en 1328<sup>15</sup>, et désigne le même ouvrage. La porte est de nouveau citée en 1329<sup>16</sup>, sans plus de détails sur sa localisation précise. Celle-ci importe peu, puisque la construction de cette porte illustre surtout le développement de l'espace urbain vers le nord et la construction d'un aménagement de défense sur un axe de circulation majeur en direction de Genève. La porte en elle-même n'est jamais associée à une enceinte et semble surtout constituer un dispositif de défense ponctuel.

---

**13** Ces observations sont rendues possibles par l'étude des échanges de propriétés bâtis et non bâtis, contenues dans les registres notariés (AD Haute-Savoie, E) et par la comparaison avec la viabilisation en cours du secteur de Bouz, au nord de la ville.

**14** AD Haute-Savoie, H, dépôt 97, pièce 2

**15** AD Haute-Savoie, H, liasse I, pièce 7. *Extra portam novam de fabricis*. Cité dans DUPARC, 1973, p. 254

**16** AD Haute-Savoie, H, liasse I, pièce 10. *Extra portam novam de Bouz*. Idem.

# LE TRANSFERT DE LA GESTION DE L'ENCEINTE DU POUVOIR SEIGNEURIAL À LA COMMUNAUTÉ URBAINE (1386-1475).

## Les premières concessions comtales.

Le 28 juin 1386, le comte Pierre de Genève concède des droits sur les impôts du vin aux bourgeois d'Annecy pour différents travaux, dont l'édification des clôtures de la ville. Cette concession, demandée par les bourgeois, est confirmée en 1405 par le comte Amédée VIII de Savoie qui l'associe à la garde de la ville. Il est intéressant de noter que cette concession, à l'image des travaux de réparation de la phase précédente, est prise en charge par le comte lui-même et non par la châtellenie, puisque les revenus du vin de celle-ci ne diminuent pas au cours de la période.

Cette concession est le premier marqueur du transfert progressif de la gestion des enceintes du pouvoir seigneurial vers la communauté urbaine qui s'étend de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte favorable pour les bourgeois de la ville. D'un point de vue économique d'abord, le développement de la ville se poursuit et le transfert progressif d'une grande partie des artisans du fer depuis Annecy vers Cran au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle

illustre l'évolution des activités économiques du centre urbain, marquée par un nombre plus important de marchands, de notaires, d'orfèvres et de métiers du vêtement<sup>17</sup>. Cette évolution est d'ailleurs soutenue par le pouvoir comtal qui encourage à plusieurs reprises l'implantation de marchands drapiers en ville<sup>18</sup>. Au niveau politique, la fin du XV<sup>e</sup> siècle est marquée par le règne de Robert de Genève de 1393 à 1394, également pape d'Avignon, à la suite du décès de son frère sans héritier. Lui-même sans héritier et occupé à Avignon, il transmet le titre à son neveu, Humbert de Villars. La légitimité de ce dernier est contestée et lorsque son propre oncle, Odon de Villars, fidèle du comte de Savoie Amédée VIII, hérite du titre, celui-ci fait le choix de vendre le comté de Genève au comte de Savoie. Le contexte est donc idéal pour les bourgeois de la ville d'Annecy et le développement de la communauté urbaine, dont les syndics se rassemblent désormais dans une des salles de l'hôpital Notre-Dame-de-Liesse, devenu le cœur du pouvoir municipal. Lorsqu'Amédée VIII prend possession de la ville d'Annecy, il s'attache rapidement à obtenir le soutien des bourgeois en leur accordant les concessions qu'ils demandent. Il est d'autant plus enclin à les leur accorder que

<sup>17</sup> Une corporation des tailleurs est présente dans la ville dès 1361, [Recepit] ab noves viginti undecim hominibus incorporatus tallerius – 191 florins. AD Haute-Savoie, SA 17097, f°3. La fondation de la chapelle de la corporation des cordonniers en 1490 dans l'église des dominicains est un des marqueurs de l'aboutissement de cette évolution

<sup>18</sup> L'article 9 de la confirmation des franchises de 1412 donne l'autorisation à tous les habitants de la ville d'Annecy de draper, ils bénéficient de l'ensemble des privilèges afférents à l'exercice de ce métier. DUPARC, 1973, p. 298. Cela fait suite à plusieurs échecs d'implantation de drapiers dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

la gestion des enceintes urbaines est coûteuse et qu'il réalise déjà d'importants investissements sur l'ensemble castral, renforcé par de nouvelles courtines et par une plateforme en terrasse au nord, dotée de pièces d'artillerie. Concernant l'enceinte, il se contente de faire peindre ses armes sur les quatre portes de la ville en 1402<sup>19</sup>.

Les fortifications dans la partie nord de la ville ne semblent pas évoluer au cours de cette période. Une nouvelle porte est attestée dans les textes à partir de 1370, la porte d'Albigny ou porte des Pâquiers, elle permet le franchissement du cours nord du Thiou vers l'est, en direction des pâquiers et d'Annecy-le-Vieux. Avec la porte de Bœuf et les deux portes de la rive gauche, elles constituent les quatre portes de la ville attestées en 1402. La nouvelle porte est, dont l'aménagement est sûrement lié à la viabilisation et au développement des pâquiers est dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, semble être, tout comme la porte de Bœuf, un aménagement ponctuel, lié à un franchissement mais sans connexion avec une enceinte.

**19** AD Savoie, SA 10682, f° 28.

*Item libavit duobus pictoribus de geben. sibi datum in tachium per dictam domum reformatorem facere et ponere arma – prefacti domini nostri comitis in quatuor portis ville annessiaci et in porta castris dicti loci que arma posita sunt. XIII flor. 1402.*

Sur la rive gauche, le tracé de l'enceinte ouest n'évolue pas dans sa partie urbaine. Les transformations de la courtine et de la défense avancée du château au début du XV<sup>e</sup> siècle induisent nécessairement une évolution de l'enceinte urbaine dans ce secteur. La porte du château, permettant une circulation nord-sud et l'accès aux jardins et vignes du domaine comtal, est selon nous établie à cette occasion, bien qu'elle ne soit pas attestée avant la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. À l'est cependant, une évolution importante a lieu avec l'abandon de l'enceinte de la phase précédente, l'intégration d'un faubourg et la construction d'une nouvelle enceinte. Au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, un faubourg se développe vers l'est, au-delà de la porte de l'Île de la phase précédente. L'intégration de ce faubourg au sein de l'enceinte se fait en parallèle de la mise en construction de la tour Perrière, débutée avant les travaux du logis qui eux commencent à la fin de la phase, en 1445. La construction de la tour Perrière permet de créer une enceinte continue, depuis l'ensemble castral jusqu'à la rive gauche du Thiou, et en lien avec la défense située sur l'autre rive, encore matérialisée par la tour de Talloires (fig. 4).

**20** Sa première mention date de 1484 dans les registres de délibération (AM Annecy, BB11-1, f° 317v). Il est fortement probable que nous n'ayons pas été en mesure de distinguer dans les comptes de châtelainie la porte du château qui permet d'accéder à l'ensemble castral d'une porte dite du château permettant l'accès aux terrains situés au sud du château.

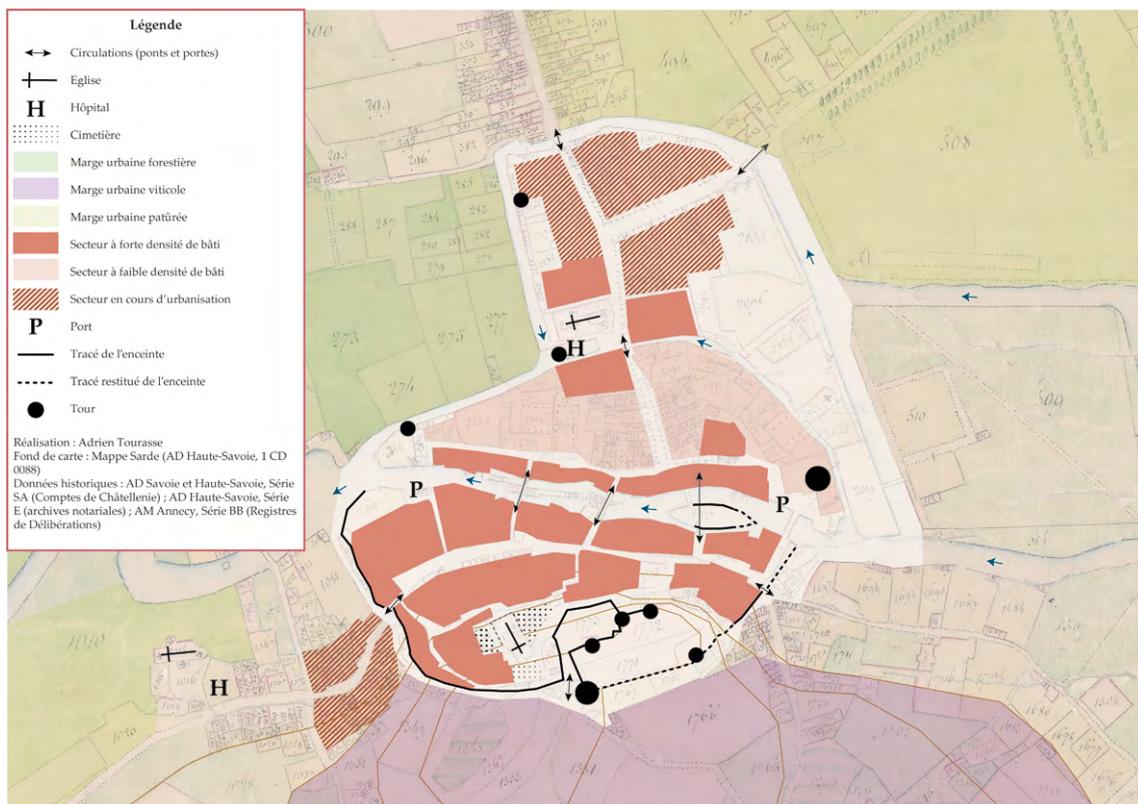


Figure 4. Les enceintes d'Annecy au début du XVe siècle.

L'historiographie a toujours considéré que le quartier *Perrière* désigne le secteur au pied de la tour *Perrière* actuelle, au nord-est de l'ensemble castral, et que celui-ci se développe dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle. Or un texte de 1368 désigne le quartier de la *Perrière* comme étant situés sous l'église *Saint-Maurice*<sup>21</sup>, donc au nord de celle-ci, dans la pente. Le quartier *Perrière* constitue donc le cœur de l'espace urbain sur la rive gauche au

XIV<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>, et est distinct du faubourg *Perrière* qui se développe vers l'est au cours de la seconde moitié du siècle.

D'un point de vue archéologique, le tracé de cette nouvelle enceinte a été conservé bien que l'enceinte elle-même ait été remaniée à la fin du XVe siècle. Située le long de l'impasse du *Trippoz* actuelle, sa morphologie est très différente de l'enceinte ouest. Cette dernière utilise les contraintes topographiques en suivant les ruptures de pente

**21** AD Haute-Savoie, A 6, pièce n° 5. Reconnaissance féodale envers le comte de Genève pour différents immeubles dont un situé *apud Annessiacum in Perreria, subtus ecclesiam beati Mauricii*. 1er septembre 1368.

**22** Deux textes de 1352 et 1360 confirment cette hypothèse, par recoupement des différentes maisons citées. AD Haute-Savoie, E 150, pièce n° 8 et AD Haute-Savoie, E 65, pièce n° 15. La position de l'école de la *Perrière*, en-dessous de l'église *Saint-Maurice* et attestée aux XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles, concorde également.

pour amplifier la hauteur de l'enceinte. L'ancienne enceinte utilisait également la topographie pour clôturer l'espace urbain avec le linéaire le plus court, entre la rive gauche du Thiou et la terrasse du château, alors que la nouvelle enceinte suit un tracé contraint par l'urbanisation du secteur, sans utiliser les ruptures de pente. Elle appartient donc selon nous à cette seconde phase de fortifications, dont elle constitue la transformation la plus importante.

## La reconstruction après l'incendie

Un important incendie touche la ville le 13 mai 1448 et pousse le duc Louis I<sup>er</sup> de Savoie à accorder de nouvelles franchises à la ville. Les conséquences de l'incendie sont détaillées dans l'incipit du texte, les églises Notre-Dame-de-Liesse et Saint-Maurice ont été brûlées jusqu'aux fondations et leur mobilier détruit, les archives de la ville sont également détruites et la ville semble détruite<sup>23</sup>. Le duc accorde d'importantes concessions pour permettre la reconstruction rapide de la ville en autorisant les bourgeois à prélever librement du bois dans la forêt du Semnoz<sup>24</sup>. Concernant les fortifications, celles-ci ne semblent pas avoir souffert de l'incendie. L'article 3 confirme cependant le droit des syndics de prélever le commun du vin afin de financer les charges communes, entretenir les ponts et élever les fortifications, *sublevare ac*

*fortificationes*. L'article suivant dresse un état des lieux des fortifications, qui sont insuffisantes pour la ville<sup>25</sup>, et impose aux officiers du duc, parmi lesquels se trouve un capitaine des fortifications, d'utiliser tous les moyens à leur disposition<sup>26</sup> pour contraindre les habitants à participer aux travaux de l'enceinte, sans tenir compte des oppositions<sup>27</sup>. Le ton est différent des autres articles qui déplorent la souffrance de la ville face aux conséquences de l'incendie, et le duc tente ici d'imposer des travaux qui n'ont visiblement pas été réalisés depuis les premières concessions de 1386.

La confirmation de la présence d'un capitaine des fortifications en charge de ces travaux justifie l'absence de ces travaux dans les sources comtales, ce qui ne nous permet pas de restituer la nature des travaux qui sont réalisés lors de cette phase. La comparaison avec l'état des lieux fait au début de la phase suivante permet de voir que l'enceinte s'est développé le long du cours intermédiaire du Thiou, entre l'hôpital et la boucherie. Il est donc probable que cette partie de l'enceinte, largement remaniée et détruite lors de l'installation du couvent des Célestins au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ait été construite ou achevée au cours de cette phase. Le développement de l'enceinte dans ce secteur est cohérent avec le recul de la forêt de Chevêne et la viabilisation de la marge urbaine nord-ouest de la ville en cours pendant le XV<sup>e</sup> siècle.

**23** Charte de franchises du 28 octobre 1448, incipit, éditée dans DUPARC, 1973, p. 302. *Ignis incendio die decima tertia ultimi lapsi mensis maii [...] ecclesiae nostrae collegatae beatae Mariae Lethe et ecclesiae parochialis beati Mauritiij ejusdem loci combustiones et quasi funditus eversiones.*

**24** Idem, article 2.

**25** Idem, article 4. *Item attendentes locum ipsum magna et necessaria fortificatione indigere.*

**26** Idem, article 4. [...] *Quatenus cogant et compellant viis et modis omnibus fortioribus [...]*

**27** Idem, article 4. [...] *Quibuscumque frivolis oppositionibus rejectis et non obstantibus.*

# LA GESTION DES ENCEINTES PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE (1475-1518).

## Le temps des constats, visites et réparations.

A partir de 1475, le premier registre de délibération conservé nous permet de mieux appréhender la gestion de l'enceinte par la communauté urbaine. Au-delà de la soudaine abondance de données liée à l'introduction d'une nouvelle source dans le corpus, la gestion des fortifications entre, dans ce dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle, dans une nouvelle phase. Le premier registre s'ouvre par l'organisation de réunions sur les fortifications de la ville, à la suite d'une demande de Janus de Savoie, comte apanagé de Genevois, dans le cadre de l'accord de nouvelles concessions à la ville<sup>28</sup>. La première réunion est ajournée en raison de l'absence des bourgeois, ce qui conduit les syndics à imposer une amende en cas d'absence pour la seconde<sup>29</sup>. Plusieurs réunions vont avoir lieu afin de mettre en place une taxe pour

**28** AM Annecy, BB 11-1, f° 20v.

Mention de lettres de concession accordées par Janus.

**29** Idem, f° 20v-21r. Le conseil général du 8 juillet 1475 au sujet des fortifications est ajourné.

Une nouvelle assemblée générale est convoquée, l'amende en cas d'absence est de 25 livres.

l'entretien des fortifications<sup>30</sup>. Celle-ci est collectée par noble Eustache de Cran et s'élève à un florin pour les habitants les moins aisés, et est calculée pour les plus aisés au prorata de leurs biens situés à Annecy<sup>31</sup>. Une visite a lieu au début de l'année 1476 et est faite par les syndics de la ville, accompagnés par Jacques de Bona, serrurier<sup>32</sup>. L'objectif est de faire réparer les portes et de construire des corps de garde à proximité de celles-ci pour les gardiens. Ceux-ci sont effectivement construits en 1479 pour les portes de Bœuf et la porte ouest<sup>33</sup>. Le montant total du devis pour les réparations sur les portes et les ponts de la ville s'élève à 881 florins et 10 sous<sup>34</sup>, ce qui représente des frais considérables auxquels participent les habitants de tout le territoire proche<sup>35</sup>.

En parallèle des réparations faites aux portes, les syndics font construire, probablement à la demande du comte, un nouvel arc de défense sur le cours intermédiaire du Thiou. Celui-ci est fait sur le même modèle que les deux autres qui sont attestés sur le cours principal du Thiou<sup>36</sup> et dont la date de construction n'est pas connue. Leur construction est cependant relativement récente selon nous et appartient à la même phase (**fig. 5**). Le nouvel arc construit sur le cours intermédiaire du Thiou

**30** Il s'agit de la première taxe levée par la communauté urbaine elle-même et qui n'est pas la concession d'une taxe comtale préexistante.

**31** Idem, f° 25v et 31r.

**32** Idem, f° 44v-48r.

**33** Idem, f° 201r.

**34** Idem, f° 50r-50v.

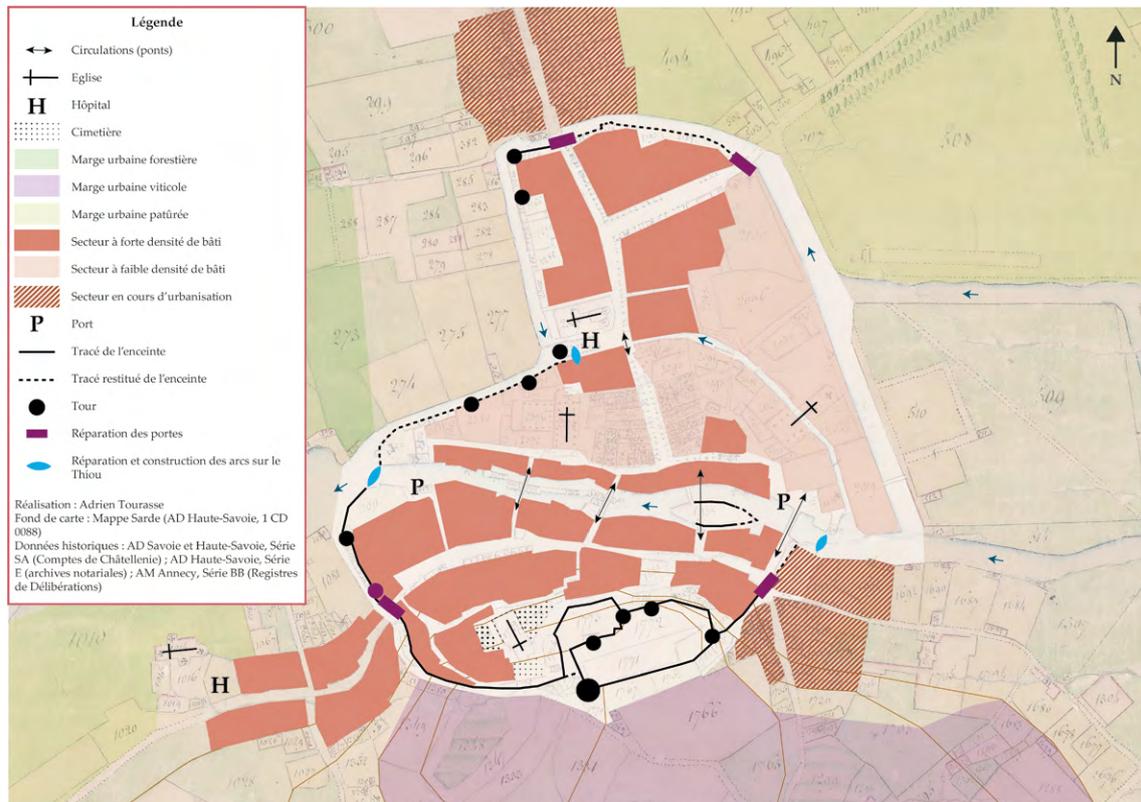
**35** A titre de comparaison, la châtelainie génère 593 florins de revenus en 1473-1474. AD Savoie, SA 10759, f°53.

**36** AM Annecy, BB 11-1, f° 48r-49v. Première mention en 1475 de deux arcs sur le cours principal du Thiou, l'un en amont au niveau du port et le second en aval proche de la boucherie.

relie la maison forte de Johan d'Ossens et l'hôpital Notre-Dame-de-Liesse<sup>37</sup>. La construction doit être faite en pierre de choin, avec des fondations en glacis de trois pieds sous l'eau. Trois archères sont construites au-dessus de l'arc lui-même qui permet de laisser passer les bateaux. En cas de besoin, le passage peut être bloqué par des pièces de bois qui sont déposées en travers du cours de l'eau.

L'usage d'une chaîne semble en effet beaucoup plus tardif et apparaît au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. L'arc est effectivement construit avant 1491 et permet de relier l'enceinte nord-ouest établie sur la rive gauche du cours intermédiaire du Thiou avec l'enceinte qui se développe dans la partie nord de l'espace urbain, sur la rive gauche du cours supérieur de la rivière.

**37** Idem, f° 50r. Projet de construction et devis de l'arc sur le Thiou.



**Figure 5. Le système défensif d'Annecy en 1476.**

Comme pour la construction de l'arc de défense de l'hôpital, les syndics s'appuient pour le développement de l'enceinte dans ce secteur sur les maisons fortes construites par les nobles et bourgeois de la ville. Si l'enceinte n'est pas encore construite, la défense de ce secteur de la ville est assurée par la présence d'une tour d'angle au nord, la tour de Bœuf, attestée à partir de 1475<sup>38</sup> et liée depuis 1487 à la porte de Bœuf par une enceinte, sur laquelle se trouve une autre tour<sup>39</sup>. Au sud, la défense est complétée par la tour de la maison forte de noble Jacques de la Rochette<sup>40</sup>, à laquelle succède la tour de l'hôpital, construite dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, et enfin l'arc de défense. Cette stratégie des syndics leur permet de renforcer rapidement et à moindre coût les défenses de la ville en s'appuyant sur les structures défensives préexistantes (**fig. 4**). Elle s'avérera cependant rapidement insuffisante et conduira la communauté urbaine à adopter un nouveau modèle de gestion au cours de la phase suivante.

## Les gardiens, guetteurs et miliciens.

La milice urbaine s'institutionnalise à cette période sur l'impulsion du pouvoir comtal. La nouvelle organisation mise en place par les syndics distingue à partir de 1475 la garde des portes, confiés à des habitants, et la milice urbaine, composée de vingt coulevriniers arbalétriers équipés par la ville. Au XIV<sup>e</sup> siècle et au début du XV<sup>e</sup> siècle, les quelques mentions du guet de la ville regroupent sous une même appellation les gardiens des

portes et les habitants de la ville formés au tir<sup>41</sup> et sollicités lors d'évènements exceptionnels. Les vingt membres de la milice sont équipés par la ville en 1475, qui finance l'achat de leur habillement (bonnet, veste, chausses et souliers) et de leur équipement de protection composé d'un casque de type salade, d'un hoqueton, d'un gorgerin et d'un plastron<sup>42</sup>. Leurs chevaux sont également pris en charge par la ville mais leurs armes restent à leur charge. Le stockage du matériel se fait dans les maisons des bourgeois eux-mêmes<sup>43</sup>. Si l'établissement de ce corps de défense ne semble pas poser de problèmes, la question de la garde des portes fait partie des préoccupations récurrentes des syndics de la ville jusqu'à la fin de notre période d'étude. Régulièrement les gardiens demandent des augmentations de leur salaire, qui est d'un florin annuel en 1475<sup>44</sup>. Ils obtiennent régulièrement des compensations journalières plus élevées lors des moments de tension. Leur salaire est ainsi de deux sous par jour en 1476 lorsque des Valaisans s'approchent de la ville<sup>45</sup>. La contribution pour les bourgeois est de six deniers annuels pour la prise en charge de la garde des portes en 1475<sup>46</sup>, et de deux sous par feu lors d'évènements exceptionnels, certains préfèrent cependant ne pas payer cette taxe et assurer eux-mêmes la garde des portes<sup>47</sup>.

**38** AM Annecy, BB 11-1, f° 48r.

**39** Idem, f° 515r. La maison de Antoine Mignon est située derrière la tour de noble Charles de Menthon et près de l'enceinte de la porte de Bœuf. 1488.

**40** AM Annecy, BB 11-2, f° 269v. La tour de la maison de noble Jacques de la Rochette est située près de l'église Notre-Dame-de-Liesse. 1492.

**41** Cette formation intervient dans le cadre de jeu de tir organisés sur les pâquiers de la ville. Au 15<sup>e</sup> siècle, trois épreuves de tir à l'arc, à l'arbalète et à l'arquebuse sont organisées et la porte nord-est est nommée porte du Papegay puisque sa tour est dotée d'une cible en bois en forme d'oiseau que les tireurs doivent atteindre.

**42** AM Annecy, BB 11-1, f° 51r-53v..

**43** Idem, f° 52v. Un baril de poudre pour sa coulevrine est remis à Laurent Mourard, membre de la milice.

**44** Idem, f° 43v.

**45** AM Annecy, BB 11-1, f° 70r-71r.

**46** Idem, f° 32v.

**47** Idem, f° 73r.

En 1483, le salaire des gardiens est établi à vingt-trois sous mensuels, financé par une taxe d'un sou par feu<sup>48</sup>. Il est de trente sous mensuels en 1490<sup>49</sup>. Les négociations, arrangements et discussions à ce sujet occupent donc le conseil de ville jusqu'à la fin de la période, leur analyse permet toutefois de voir que lorsque le nombre de gardiens est trop faible, le conseil décide de la fermeture systématique de la porte Perrière, sur la rive gauche du Thiou à l'est, qui est la moins importante, illustrant ainsi le relatif abandon du faubourg Perrière à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

## Les enseignements d'une mise en défense précipitée de la ville

A partir de 1490, la stratégie du conseil de ville pour la gestion des fortifications évolue. La réparation des portes est maintenant terminée, de même que la construction des trois arcs sur les différents cours du Thiou. Les syndics consacrent désormais leurs efforts sur les enceintes, en commençant par prévoir des réparations sur l'enceinte ouest de la rive gauche. Dès 1480, les syndics notent la nécessité de réaliser des travaux dans ce secteur, surtout dans la partie haute, entre la porte ouest et le château<sup>50</sup>. Les travaux commencent en 1490 et se poursuivent en 1491 sous la direction du capitaine de ville, poste nouvellement créé par une charte de franchise accordée par le comte Janus<sup>51</sup>. En parallèle de ces importants travaux de réparation, le conseil de ville négocie avec différents propriétaires pour assurer le bon fonctionnement des aménagements de défense. *François Socquet* doit ainsi retirer les étables pour ses porcs qu'il a placé autour de la tour de Talloires<sup>52</sup> et la même tour doit être couverte par le prieur de l'abbaye,

des escaliers de bois construits contre l'enceinte doivent être retirés<sup>53</sup> et les syndics cherchent à empêcher la destruction d'un des corps de garde par un noble<sup>54</sup>.

Le passage à proximité de la ville en 1491 d'hommes d'armes venus de Bourgogne pour affronter les troupes du duché de Savoie provoque un vent de panique parmi les bourgeois de la ville. Face à l'urgence de la situation, le conseil de ville édicte un ensemble de mesures pour assurer la mise en défense de la ville. Ce texte très riche, contenu dans les registres de délibération, nous permet d'avoir une vision précise du fonctionnement de la défense de l'espace urbain. Les premières mesures concernent les points d'entrée dans la ville, toutes les portes doivent être fortifiées et les poternes closes. Deux gardiens doivent garder les portes jour et nuit, et celles-ci doivent être équipées de pierre pour servir de projectiles. Les arcs au-dessus du Thiou en sont également dotés et le cours de la rivière doit être barré avec des pièces de chêne. Les enceintes sont dégagées à la hâte, souvent en détruisant les aménagements situés contre le mur, des passages sont également ouverts pour faciliter la circulation vers l'enceinte. Les archères sont dotées de pièces d'artillerie et l'ensemble des ecclésiastiques de la ville, normalement dispensés de guet, doivent assurer la défense des quatre secteurs de la ville placés sous l'autorité d'autant de capitaines qui remplacent le capitaine Louis de *Saint-Jorioz*, parti en campagne<sup>55</sup>. Une amende de quatre sous est imposée à ceux qui manqueront le service du guet. Autour de la ville, les bateaux d'Albigny et Veyrier doivent regagner le port d'Annecy tandis que les autres sont mis en sûreté à Talloires et à Duingt, les ponts extra urbains sont également

48 Idem, f° 368r-369r et f° 374v.

49 AM Annecy, BB 11-2, f° 62v.

50 AM Annecy, BB 11-1, f° 226v.

51 Charte de franchises du 30 avril 1491, éditée dans DUPARC, 1973, p. 307. AM Annecy, BB 11-2, 191v.

52 AM Annecy, BB 11-1, f° 97r.

53 Idem, f° 100r.

54 Idem, f° 134r-134v.

55 AM Annecy, BB 11-2, f° 195r-204r.

gardés et l'un d'entre eux qui est jugé trop loin est détruit pour empêcher son utilisation<sup>56</sup>.

A la suite de cet évènement et malgré l'absence d'attaque sur la ville, les syndics cherchent à renforcer la défense de la ville. Ils imposent la mise en place d'aménagements pour permettre l'usage de l'artillerie à poudre dans toutes les tours et maisons fortes de la ville qui font partie des fortifications. Ainsi *Jacques de la Rochette* est contraint d'installer deux canonnières dans la tour de sa maison<sup>57</sup>, *Jacques Exchaquet* doit construire un mur derrière sa maison et le munir de trois canonnières<sup>58</sup>, *Eustache de Cran* doit également construire un mur doté de trois canonnières<sup>59</sup>. Le recteur de l'hôpital doit doter de canonnières

la poterne de l'hôpital<sup>60</sup> et Albert d'Ossens doit aussi en installer pour défendre la poterne qu'il possède<sup>61</sup>. Les efforts des syndics se portent en particulier sur le secteur nord-ouest de l'enceinte, au nord de l'hôpital, où ils financent la construction d'un mur entre la maison d'Ossens au sud, sur la rive gauche du cours intermédiaire du Thiou, et la maison d'Exchaquet au nord, à proximité de la tour de *Bœuf*. Les syndics parviennent donc à mettre en place une enceinte continue dans ce secteur (fig. 6), autrefois défendue par les maisons fortes des nobles, en faisant contribuer ces derniers aux constructions en échange d'autorisation d'extension de leurs maisons ou de rachat de terrains.

<sup>56</sup> Idem.

<sup>57</sup> AM Annecy, BB 11-2, f° 269v.

<sup>58</sup> Idem, f° 271v.

<sup>59</sup> Idem, f° 271v.

<sup>60</sup> Idem, f° 272r.

<sup>61</sup> Idem, f° 273v.

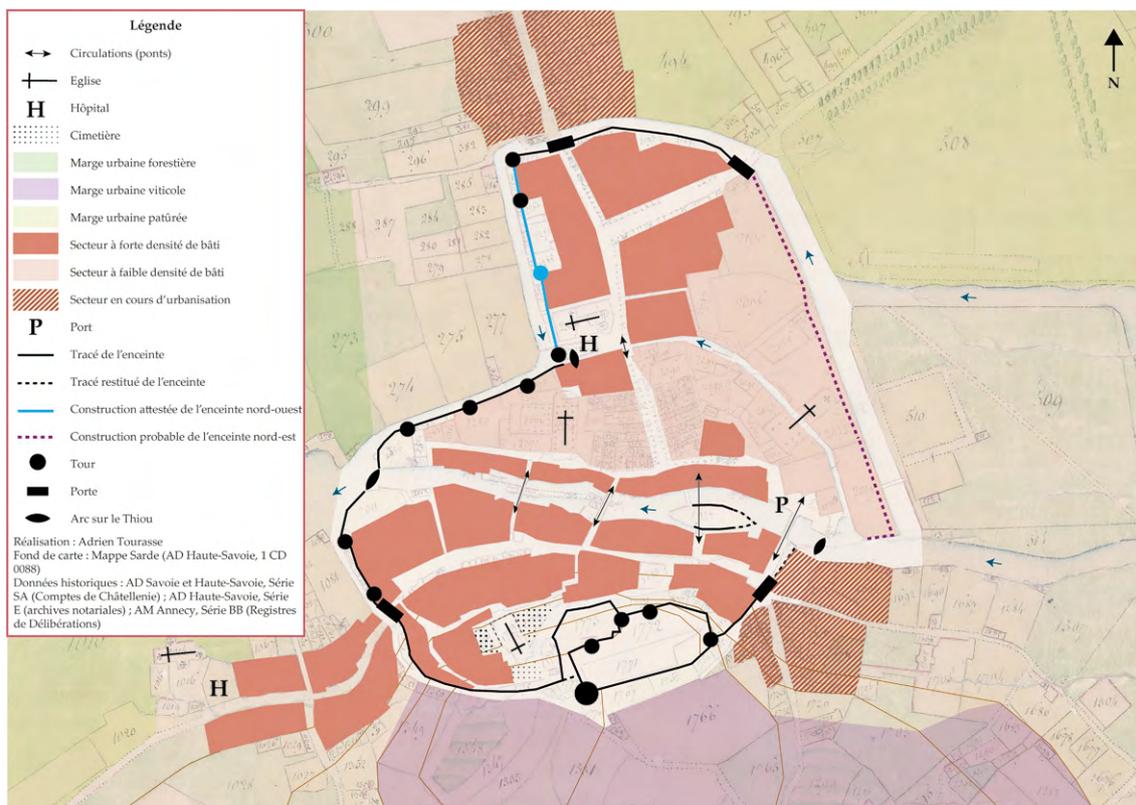


Figure 6. L'extension de l'enceinte vers le nord.

Cette enceinte est encore visible aujourd'hui dans le passage Gruffaz, dans sa partie la plus septentrionale en lien avec le tracé de la tour de Bœuf (fig. 7). Le reste de l'enceinte a été démoli en 1961 mais a fait l'objet d'un suivi par Georges Grandchamp<sup>62</sup>. Construit en galets liés au mortier hydraulique, le mur d'enceinte est épais de 3 m à sa base, sur une hauteur totale conservée de plus de 9 m. Le mur présente un glacis sur ses deux faces et est fondé 1,5 m sous le niveau de l'eau et 0,75 m sous le niveau de sol contemporain. Il n'est pas doté d'ouvertures de tir ou de chemin

de ronde et permet exclusivement d'empêcher l'entrée dans la ville. La poterne découverte lors de ce suivi de travaux révèle la présence d'un aménagement conséquent dans l'épaisseur du mur d'enceinte qui atteint 3,42 m à cet endroit pour permettre l'installation d'une chambre de tir dotée d'une canonnière circulaire surmontée d'une archère canonnière à fente verticale. Deux portes permettaient de bloquer l'accès à la poterne. Par recoupement des sources, il est possible de conclure que cette poterne est celle qui est présente dans la maison d'Exchaquet dès 1476 et qui est dotée d'une archère canonnière en 1492.

**62** GRANDCHAMP George,  
*Les fortifications d'Annecy, Annecy,*  
Société des amis du vieil Annecy  
(Cahier de documentation ; n° 5),  
date inconnue

Cette phase de fortifications de la fin du XVe siècle entraîne probablement la construction du mur nord-est. Nous disposons de peu d'informations sur cette enceinte qui est installée dans une partie moins urbanisée de la ville. Il n'existe cependant



**Figure 7. Le mur d'enceinte nord-ouest tel qu'il est visible actuellement. L'archère-canonnière a été extraite de la poterne et replacé dans le mur. Photo personnelle.**

pas en 1422 lorsque le couvent des dominicains s'installe et est présent au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Une partie de ce mur d'enceinte était encore visible avant sa destruction en 1958 et les travaux de démolition ont pu être suivis par Joël Serralongue. Conservé sur 1,2 m de hauteur et 1,3 m de large, il est constitué d'un parement de galets et d'un blocage de blocs et d'éclats de calcaire blanc. En l'absence de sources, seule la déduction nous permet de rattacher ce mur d'enceinte à cette phase de construction, à un moment où les syndics souhaitent terminer la clôture de la ville.

## UNE DERNIÈRE PHASE DONT L'ÉTUDE RESTE À FAIRE (1518-1540)

---

Une dernière phase de transformation de l'enceinte a lieu dans le deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle, entre 1518 et 1540, à l'initiative de la comtesse Charlotte d'Orléans et en parallèle de la construction du logis *Nemours* au sein de l'ensemble castral. De nouvelles données découvertes récemment et dont l'analyse n'est pas encore terminée remettent en question les premières hypothèses que nous avons pu formuler sur cette phase. Nous nous contentons donc d'une présentation factuelle et rapide des éléments établis. Les syndics poursuivent leurs efforts d'adaptation de l'enceinte à l'artillerie à poudre en imposant la construction de quatre nouvelles canonnières à différents points de l'enceinte en 1536<sup>63</sup>. Les portes font également l'objet de travaux, avec la mise en place de parement de blocs de calcaire urgonien identiques à ceux utilisés pour la construction du logis *Nemours*. Les syndics font venir seize pièces d'artillerie, du château de Duingt, pour quelques semaines entre juin et juillet 1536<sup>64</sup> avant de décider de l'achat de deux nouvelles pièces d'artillerie pour la ville l'année suivante, placées sous l'autorité d'un maître de l'artillerie<sup>65</sup>.

---

<sup>63</sup> AM Ancey, BB 11-6, f° 5r.

<sup>64</sup> Idem, f° 12r-15v.

<sup>65</sup> Idem, f° 65r.

# CONCLUSION

---

Bien que l'étude de l'évolution du système défensif de la ville d'Annecy soit aujourd'hui encore en cours, le phasage général présenté dans cet article permet de proposer de nouvelles conclusions et hypothèses de recherche. Il apparaît tout d'abord qu'aucun indice historique ou archéologique ne permet de restituer une enceinte le long du cours intermédiaire du Thiou (le canal Saint-Dominique actuel), ce qui est confirmé par l'étude du développement urbain. En effet, l'extension de l'emprise urbaine au-delà de ce bras du Thiou est beaucoup plus rapide que le développement de l'enceinte. La politique foncière de l'hôpital au cours du XIV<sup>e</sup> siècle contribue grandement à l'urbanisation rapide de ce secteur. L'hôpital et l'église Notre-Dame-de-Liesse devenant le siège de la politique municipale au cours de ce siècle, il est logique que l'ensemble religieux soit inclus dès que possible au sein de l'enceinte lorsque celle-ci est enfin construite à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Le transfert progressif de la gestion des fortifications au jeune pouvoir municipal est un des indices de la vitalité économique et politique des bourgeois qui constituent la communauté urbaine. La châtelainie et le pouvoir comtal peuvent ainsi se consacrer à l'entretien et au développement de l'ensemble castral au niveau local, et à un contexte régional troublé. Le pouvoir comtal reste cependant à l'origine des grandes phases de réparation et d'extension de l'enceinte, soit en encourageant celles-ci par des concessions d'impôt, soit en imposant leur réalisation au conseil de ville. Parmi les questions majeures qui restent en suspens, la datation de la construction de l'enceinte sur la rive gauche du Thiou, probablement au début du XIV<sup>e</sup> siècle, permettrait de conclure définitivement le phasage proposé dans cet article. A la fin de la période, l'étude de l'adaptation des fortifications à l'usage de l'artillerie à poudre est en cours et permettra de proposer un nouveau regard sur la gestion de ces armements par la communauté urbaine.

# BIBLIOGRAPHIE

---

- BLANCHARD Raoul, *Essai de géographie urbaine*, Annecy, Société des Amis du Vieil Annecy, 1958
- BLANCHARD Raoul, *Naissance et développement d'Annecy*, Annecy, Société des Amis du Vieil Annecy, 1977
- BRUCHET Max, « Etude archéologique sur le château d'Annecy » in *Revue Savoissienne*, 1900, n° 41, pp. 247-327
- BRUCHET Max, « Etude archéologique sur le château d'Annecy » in *Revue Savoissienne*, 1901, n° 42, pp. 7-41
- D'AGOSTINO Laurent, CHAUVIN-DEFLEURS Evelyne, TOURASSE Adrien, *Château d'Annecy (Annecy, Haute-Savoie) in OURY Benjamin (dir.), Fortifier les Alpes au Moyen Âge (Ve–XVIe siècles) : du Rhône à la Durance*, Volume 3, Rapport final d'opération, 2023, pp. 263-333
- DUPARC Pierre, *Annecy, la formation d'une ville jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Annecy, Société des Amis du Vieil Annecy (Annesci ; 19 et 20), 1973
- GRANDCHAMP George, *Les fortifications d'Annecy*, Annecy, Société des Amis du Vieil Annecy (Cahier de documentation ; n° 5), date inconnue
- MARIOTTE Ruth, *Ville et seigneurie : les chartes de franchises des comtes de Savoie, fin XIII<sup>e</sup> siècle – 1343*, Annecy, Académie Florimontane, 1973
- RAYSSAC Marie-Claude, VEYRAT DE LACHENAL Christine, *Répertoire numérique des séries AA BB DD HH*, Annecy, Archives Municipales, 1988